

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 005-097/12/CC

**■ Attribution d'une subvention pour l'année 2012 à l'association Emergence(s)
Compétences Projets pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre
DHCS 12/7607/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économie, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économie à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification.

Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Par ailleurs le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des 3 PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE correspond donc désormais à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne, à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économie ,la prospective emploi) et aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs associatifs après mise en concurrence.

La Communauté urbaine restant maître d'ouvrage de prestations telles que :

- l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,
- l'analyse des pratiques d'accompagnement à l'emploi,
- l'évaluation,
- l'accompagnement psychologique adapté de 40 bénéficiaires par an.

- la communication qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre concerne les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons. Couvrant les années 2008-2010, il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 8 octobre 2007, et son avenant le prolongeant jusqu'en 2012, le 23 décembre 2009.

Les objectifs pour 2008 à 2012 sont les suivants :

- 6 000 adhérents accompagnés à l'emploi, dont 5 000 nouvelles entrées (soit 1 000 nouveaux adhérents par an),
- 4 550 adhérents concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50% en insertion professionnelle réussie (soit 2 225 personnes au total, et 445 par an).

Au 1^{er} janvier 2011, 1 187 personnes étaient en parcours actif. 866 personnes supplémentaires ont été intégrées dans le courant de l'année.

333 ont accédé à un emploi durable, 46, à une formation qualifiante, soit un total de sorties positives de 379.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Communauté urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 1 361 795 euros ce montant intégrant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 350 000 euros.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies par une convention prévue pour l'année 2012 proposée au Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- L'instruction DGEFP n°2009.22 du 8 juin 2009 sur les modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes du FSE – Période 2007-2013 ;
- La délibération ECO 4/892/07 CC du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007 approuvant le protocole d'accord 2008 – 2010 ;
- La délibération RNOV 006-1711/09/CC du Conseil de Communauté du 23 décembre 2009 approuvant un avenant au protocole d'accord et prolongeant sa durée jusqu'en 2012 ;
- La délibération RNOV 006-249/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant la candidature de MPM pour poursuivre son rôle d'organisme intermédiaire des trois PLIE de son territoire sur la période 2011-2013 ;
- La délibération RNOV 001-558/11/BC du Bureau de la Communauté du 21 octobre 2011 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à la Communauté Urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des 3 PLIE pour 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Considérant

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économie ;
- Que la Communauté urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économie à l'échelle du territoire communautaire ;
- Que la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre ;
- Que la Communauté urbaine est depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE ;
- Que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de verser sa participation pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 1 361 795 euros pour l'année 2012 (dont 350 000 euros représentant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône) à l'association « Emergence(s) Compétences Projets » pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la Communauté urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI